

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 79 (1934)  
**Heft:** 11

**Artikel:** L'armée et les fronts  
**Autor:** A.S.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-341588>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'armée et les fronts.

---

Tels des champignons après l'orage, une impressionnante collection de « fronts » de tous genres est éclosée dans notre pays depuis quelque temps ; depuis l'avènement du régime hitlérien, de l'autre côté du Rhin, pour être plus précis. Quelles que soient les réactions suscitées par ces mouvements dans notre peuple, il demeure hors de doute que leur apparition est le fait saillant de l'an 1933.

L'armée en général, la *Revue militaire suisse* en particulier ne font pas de politique, c'est entendu ; cependant la question qui nous occupe ne saurait laisser les officiers indifférents.

Sans qu'il soit nécessaire, ni même indiqué de passer ici en revue les différentes variétés de « fronts » avec leurs insignes, cris de guerre et programme plus ou moins réactionnaire, ils ont cependant des points communs qui eux peuvent et doivent nous intéresser. C'est le cas de la lutte contre le marxisme, du maintien de la défense nationale et de certains changements plus ou moins radicaux dans la constitution et le fonctionnement de notre système gouvernemental.

Jusqu'à maintenant l'armée proprement dite ne paraît pas avoir fait l'objet de discussions ni surtout de décisions au sein de ces nouveaux organismes, et on pourrait prétendre qu'elle n'a pas à tenir compte de leur existence. Nous ne sommes cependant pas de cet avis. Chez nous l'armée n'est pas un organisme indépendant des mouvements d'opinions qui soulèvent les masses. L'armée c'est le peuple lui-même, et rien de ce qui le touche ne peut la laisser indifférente.

Les « fronts » dans la propagande destinée à assurer leur recrutement s'adressent aux citoyens et ceux-ci, au moment où leurs convictions personnelles les rendraient peut-être

favorables aux nouveaux groupements, se trouvent dans un cas de conscience délicat : « Ce que peut faire le citoyen, voire même le patriote, est-il permis au soldat ou à l'officier ?

Une question du même genre peut aussi se poser, non plus pour l'individu mais pour l'armée considérée comme un tout. Mise en présence de mouvements ayant pour principal but la destruction du marxisme, l'armée qui en est la première victime aurait-elle le droit de prendre ouvertement parti pour des organisations qui veulent lui rendre, même indirectement, le plus signalé des services ?

Quoique cela ne soit pas de notre ressort, nous estimons que la réponse à cette deuxième question ne peut être qu'un « non » catégorique. L'armée fédérale est régie par la Constitution, celle-ci étant à son tour l'émanation de la volonté dominante du peuple. Que cette majorité change et par là-même change la Constitution ; que ce changement se produise de façon normale et l'armée n'aurait pas à intervenir dans le débat.

La question posée à l'individu, en revanche, n'est pas aussi simple à trancher. Un patriote sincère, officier, peut parfaitement estimer que tout chez nous ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes ; que depuis trop longtemps le manque de courage et de fermeté des représentants du peuple a laissé prendre par une infime minorité une importance hors de proportion avec les effectifs réels qu'elle représente ; que c'est excessif de voir de paisibles citoyens obligés de revêtir l'uniforme et quitter toutes leurs affaires privées pour aller maintenir l'ordre dans telle ou telle localité où un tribun quelconque, le plus souvent à la solde de l'étranger, voudrait descendre dans la rue ; que dans la période difficile que nous vivons les deniers publics peuvent trouver un emploi plus heureux que de servir à solder la facture de ces orageuses manifestations ; que c'est une insulte pour notre population toute entière de voir couverts par l'immunité parlementaire certains individus dont la vraie place est ailleurs ; que c'est pour finir parfaitement révoltant de ne plus pouvoir circuler en uniforme dans les rues de certaines villes sans être

constamment l'objet des insultes d'énergumènes dépourvus de la plus élémentaire éducation.

On peut faire toutes ces réflexions, et nombreux sont ceux qui pensent ainsi ; est-ce pour autant une raison de s'aller jeter dans les bras des frontistes de toutes nuances et collaborer ainsi à une agitation grandissante dont il n'y a pas que du bon à espérer ?

Ce serait certainement faire preuve d'une compréhension un peu spéciale de son devoir d'officier et d'ailleurs il ne paraît pas que la Suisse romande nourrisse beaucoup d'enthousiasme pour ces « fronts » venus d'outre Sarine.

Si on se reporte à notre première phrase, on y voit que nous avons noté l'étrange coïncidence qui fait naître tous les fronts au moment où la croix gammée a commencé à flotter sur tout le territoire allemand, et les similitudes ne se bornent pas là.

Il nous paraît d'abord que pour les plus vieux démocrates du monde il y a quelque humiliation à aller chercher des leçons d'organisation civique chez un peuple singulièrement plus jeune que nous à ce point de vue particulier. Il nous est d'autre part difficile d'oublier les sarcasmes dont on a couvert ceux des nôtres qui, voici plus de dix ans, osèrent admirer le régime fasciste tout en déclarant cependant que ce qui ferait le bonheur du peuple italien ne conviendrait pas forcément chez nous. Et pourtant le nouveau régime italien, avec toute l'énergie et la résolution dont il faisait preuve, ne songeait pas en tout premier à répudier ses dettes extérieures, ni à priver de moyens d'existence tous ceux qui ne partageaient pas absolument ses convictions ; il avait, et la suite l'a prouvé, mieux à faire.

Pour nous, éternels minoritaires, les vieilles traditions de tolérance linguistique, confessionnelle et politique dont la Suisse a vécu depuis des siècles ont un caractère de nécessité absolue qui ne paraît pas suffisamment sauvégardé par les programmes par trop simplistes des divers « fronts ».

Enfin, affichant une admiration sans bornes pour des procédés violents auxquels notre mentalité n'est pas habituée,

les « fronts » doivent inquiéter l'officier, le soldat plus encore que le simple citoyen. Une fois affilié à l'une de ces organisations, dont la discipline est la base, quelle serait sa situation si le groupement auquel il appartient venait à tenter de mettre la légalité en vacances alors que l'armée serait naturellement chargée de la protéger ? Il ne lui resterait qu'à être parjure d'un côté ou de l'autre, et ce serait singulièrement plus grave pour l'officier que pour le frontiste.

Plus on retourne la question, plus il nous semble difficile pour un officier de répondre favorablement aux sollicitations frontistes. Devons-nous alors continuer à demeurer spectateurs passifs des difficultés dans lesquelles se débat le pays, en butte aux entreprises des extrémistes et avec pour seuls défenseurs des parlementaires bien disposés pour la plupart, mais auxquels le courage et la résolution ne viennent souvent que sous la menace de l'émeute aux portes de la Curia Helvetica ?

Les derniers événements semblent donner une indication utile sur l'attitude à adopter par les milieux patriotes modérés. Puisque nos représentants, lorsqu'ils se sentent poussés et soutenus par le peuple, retrouvent leurs anciennes qualités d'énergie et de résolution, sachons faire usage de l'autorité que possèdent nos associations patriotiques et n'hésitons pas à faire connaître à Berne nos désirs en leur donnant à l'occasion la forme de volontés résolument exprimées<sup>1</sup>.

1<sup>er</sup> lieut. A. S.

<sup>1</sup> Nous avons tenu, par souci d'impartialité, à publier cet article, qui exprime l'opinion d'un jeune officier sur un sujet très délicat.

Ne désirant pas, pour l'instant, prendre position dans ce débat et laissant à l'auteur la responsabilité de ses conclusions, nous nous contenterons de marquer, en passant, que les « fronts » comptent dans leurs rangs d'ardents patriotes et que leur objectif commun vise entre autres au renforcement de notre défense nationale. (Réd.)